

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2024/104

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : CONVENTION ENTRE L'INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL-ASSOCIATION-IFAC DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE MERY-SUR-OISE**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la proposition faite par l'IFAC pour l'inscription de Cendrine PAPIN, à un stage de formation générale de base BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).**DECIDE****Article 1 :** la passation d'une convention avec l'IFAC du val d'Oise, 3, allée Hector Berlioz 95130 Franconville, pour un stage du 06 au 13 Juillet 2024.**Article 2 :** les frais de formation s'élèvent à 400 euros TTC (quatre cent euros toutes taxes comprises) ;**Article 3 :** Un crédit suffisant est inscrit à l'article AEJ6184 du budget 2024 ;**Article 4 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la Trésorière de l'Isle-Adam
- Monsieur le Directeur du service des finances.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 11/06/2024



Pour le Maire et par délégation

Alexandre DOHY  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme,  
de l'Environnement et des Mobilités



## CONVENTION

### IL EST CONVENU ENTRE :

Dénommé L'organisme payeur, d'une part : *VILLE DE MÉRY-SUR-OISE*  
 Adresse : *14 avenue Marcel Perrin - 95540 MÉRY-SUR-OISE*  
 Représenté par : *M. Pierre-Edouard EON*  
 Fonction : *agissant en qualité de Maire*

Et l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil - Association- IFAC, d'autre part :

Adresse : 3 allées Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE Tél : 0134442190 - Fax : 0134144942

### CE QUI SUIT :

L'organisme payeur demande l'inscription de : MME Cendrine PAPIN

au stage de l'IFAC 95 IFAC suivant :

Nature du stage : FORMATION GENERALE BAFA

Date : du 6/07/24 AU 13/07/24

Nombre d'heures de la formation : 64 H

II) L'Organisme payeur s'engage à verser par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de : CAISSE D'EPARGNE - - Titulaire compte : IFAC 95 RIB : Banque 17515 Guichet 00092 Compte 08300753172 Clé RIB 39

La somme de 400€ correspondant à sa participation en totalité ou pour 100% aux frais de stage, dès réception du mémoire établi par l'IFAC sur présentation de facture et de l'attestation de réalisation de la formation.

III) En cas de désistement du stagiaire - quel qu'en soit le motif - moins de quinze jours avant le stage, l'organisme payeur s'engage à verser à l'IFAC la somme de 80 euros pour frais de dédit, à réception du mémoire établi par l'IFAC (en trois exemplaires).

IV) Si le stagiaire quitte le stage, les clauses du paragraphe II seront néanmoins appliquées.

V) Le défaut ou l'insuffisance de paiement dans les délais cités à l'article II entraîne une majoration de la participation au taux des obligations cautionnées, majoré de deux points et demi, ce afin de couvrir les frais financiers supportés par l'IFAC.

VI) De convention expresse, le for de toute contestation et toutes celles pouvant s'élever relativement à la présente ou son exécution, seront du ressort des tribunaux des Hauts-de-Seine où il est fait attribution de juridiction, quel que soit le domicile ou la résidence des parties ; ce qui est formellement accepté par elles.

Fait à Fait à FRANCONVILLE,

Le 10/06/2024

Pour le Maire et par délégation  
 Signature : Nom, Prénom *Alexandre Doffy*

(Cachet de l'organisme payeur, avec adresse précisée)

Aurélien TOURNOIS

Assistante Administrative



*Le Adjoint au Maire  
 chargé de l'Urbanisme,  
 de l'Environnement  
 et des Mobilités*

[www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)

IFAC Val d'Oise  
 3 allée Hector Berlioz  
 4ème étage  
 95130 FRANCONVILLE

